

# M. Parvenu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **52 (1914)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210144>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 10 janvier 1914 :** La Restauration genevoise. — Djan Ronnéri pè lo Grand Conset (Marc à Louis). — Etonnants, ces Américains ! (M.-E. T.). — A propos du 24 janvier 1798 (L. Mogeon) (A. siève). — D'Etraz au pays des Comanches. — La question de la question. — Notre dernier problème.

## LA RESTAURATION GENEVOISE

Nos amis les Genevois ont célébré avec entraînement, le 31 décembre, le centenaire de la « Restauration » ou du retour à l'indépendance de leur république. On sait que, moins heureuse que le Pays de Vaud, libéré du joug de Berne le 24 janvier 1798, Genève se vit incorporée à la France en cette même année (15 avril). Le Directoire français avait été servi dans ses desseins par l'anarchie à laquelle la ville était en proie à la suite de la formation de clubs révolutionnaires pareils à ceux qui terrorisaient et décimaient la France. Excités d'ailleurs par des Genevois dénaturés, il bloqua Genève d'une légion de soldats et de gabelous, assurant ainsi l'annexion brutale que méditait Desportes, le résident de France dans la cité de Calvin. Soudain, tandis que le conseil législatif et le conseil général délibéraient sur ses propositions, une armée française pénétra par trois portes à la fois dans la ville, braqua des canons sur toutes les places et, après un semblant de conseil général, proclama l'annexion comme mettant le comble aux vœux unanimes des citoyens genevois.

Voici comment le spirituel poète Jean-François Chaponnière conte cette prise de la petite république par la grande :

« L'envoyé de France, dans un moment d'abandon, avoua franchement à nos magistrats que la grande nation avait le plus vif désir de se réunir à Genève. Les autorités prirent la liberté de faire observer à M. le président que le consentement mutuel était de rigueur pour que l'union fût heureuse, et que nos concitoyens ne paraissaient pas avoir encore une vocation bien décidée pour former ce nœud. L'envoyé répondit affectueusement que cela viendrait, que cependant il était un peu pressé, et, pour nous prouver la sincérité de ses intentions, il nous coupa les vivres.

» Nous en fîmes des plaintes à Paris. Le gouvernement français témoigna avec candeur sa surprise à nos commissaires, les assurant qu'il était d'une ignorance complète de ce qui se passait dans nos environs ; qu'au surplus il y mettrait ordre et que nos concitoyens pouvaient être absolument tranquilles sur le maintien de notre indépendance. Puis les Révérends pères du Directoire firent marcher une petite armée qui s'empara de Genève et la question fut tranchée.

» Nous fûmes bien surpris d'apprendre un beau matin, par les gazettes de la capitale, que nous avions sollicité vivement la réunion et que nous étions rayonnants de joie.

C'est pourquoi, pendant l'occupation française, Chaponnière fut constamment de l'opposition, écrit Marc Monnier dans *Genève et ses*

poètes. Les meilleures chansons qui coururent le monde à l'avènement de l'Empire partaient du pupitre où ce poète rimait entre deux comptes, car à Genève, et même ailleurs, on n'échange pas du pain contre des vers. Ses épigrammes contre le gouvernement français inquiétèrent assez vivement la police impériale et M. de Melun, préfet de Genève, appela bien des fois dans son cabinet le malin chansonnier.

« La condition de Genève annexée était particulièrement pénible, lisons-nous dans l'*Histoire littéraire de la Suisse française* de Ph. Godet. Toutefois la petite république avait réussi à sauver du naufrage quelques-uns de ses biens les plus chers : le traité de réunion avait réservé aux Genevois le droit d'administrer eux-mêmes leur culte, leur instruction et la bienfaisance publique. Comme l'a dit M. A. de la Rive, « la patrie se réfugia alors dans ces trois éléments, éminemment propres à conserver et à éveiller le patriotisme ». Il restait aux Genevois quelque chose de l'ancienne Genève, et ce quelque chose était beaucoup, car pendant les seize années de la domination française, subsista un corps d'administration genevois, un faisceau d'institutions nationales, qui incarnaient malgré tout la survivance de la patrie et son indépendance morale...

» Malgré la domination étrangère, la vie intellectuelle n'est pas éteinte : des savants font connaître leur ville à l'étranger et entretiennent le bon renom créé par les Saussure et les Bonnet. Ils ont pour organe la *Bibliothèque britannique* fondée en 1796, qui, grâce au concours des Genevois réfugiés en Angleterre, devient un véritable organe international, apprécié par toute l'Europe savante. Ainsi Genève résiste par la pensée.

Elle ne devait pas tarder à reconquérir tous ses droits : l'entrée des alliés en Suisse, en 1813, eut pour heureux effet la délivrance de Genève, Valais et Neuchâtel. La garnison française de Genève capitula entre les mains du général autrichien Bubna, sans coup férir. C'était le 30 décembre. « Le lendemain, dernier jour de l'an, écrit encore M. Ph. Godet, fut le dernier jour de la domination étrangère : trois anciens magistrats, Lullin, Des Arts et Pictet de Rochemont proclamèrent, avec quelques citoyens courageux, la résurrection de l'ancienne République de Genève et se constituèrent en gouvernement provisoire. Le chef-lieu du département du Léman redevint la ville et République de Genève, qui fut reçue comme vingt-deuxième canton dans la Confédération suisse ; les souverains alliés reconnurent cette existence nouvelle. Jamais peut-être un petit peuple rendu à lui-même et à ses destinées ne donna le spectacle d'une plus vive allégresse.

« La première conséquence heureuse de cette restauration fut la rentrée des exilés. Ils rapportèrent dans leur patrie tout ce qu'ils avaient accumulé d'expérience durant les mauvais jours. C'est le moment où la ville s'enrichit de toute sorte d'institutions philanthropiques, où l'on crée les écoles lancastériennes, les caisses d'épargne,

où l'on réforme le régime pénitentiaire, où un généreux citoyen, H.-L. Boissier, constitue le comité d'utilité publique ; Candolle crée le jardin botanique et le musée d'histoire naturelle ; il fonde avec Dumont, Bellot, de la Rive, Pictet, la Société de lecture, qui devait rendre à Genève et à ses hôtes d'inestimables services. Il préside la Société des Arts, inaugure, en 1826, le musée de peinture fondé par les demoiselles Rath... »

Tout en relevant avec bonheur ses institutions républicaines, Genève sollicita une garnison suisse, premier pas de sa réunion avec la Confédération suisse. Trois compagnies fribourgeoises entrèrent dans la ville, le 1<sup>er</sup> juin 1814, au milieu d'un enthousiasme extraordinaire. J. F. Chaponnière fut un des premiers à adresser son salut aux Suisses :

Enfants de Tell, soyez les bienvenus !  
Quel plaisir de voir vos bannières !  
Quinze ans d'oppression nous avaient abattus,  
Un instant finit nos misères.  
Tous nos malheurs, tous nos revers,  
S'effacent par votre présence ;  
Aux maux que nous avons soufferts  
On voit succéder l'espérance ;  
Nos beaux jours nous sont rendus.  
Enfants de Tell, soyez les bienvenus !

Le centenaire de son entrée dans la Confédération, Genève le célébrera l'été prochain, dans de grandes réjouissances populaires, dont la fête du 31 décembre n'a été que le prélude. Elle peut être sûre de voir s'associer à sa joie tous ses confédérés, notamment les Vaudois et notre petit journal qui compte tant d'amis sur les bords de l'Arve et du Rhône.

**M. Parvenu.** — Au collège. D'après ses devoirs, nous mettrons votre fils en troisième.

**M. PARVENU.** — Du tout ! du tout ! Je tiens à lui payer les premières. Dieu merci ! nous avons de quoi !

## DJAN RONNÉRI PÈ LO GRAND CONSET

Por ion que n'ètai jamé conteint, l'ètai bin ion que n'ètai jamé conteint clli Djan Ronnéri. Rein n'allève à sa potta : lè z'ècoule, lè z'autorità, la fenna, lè bouèbo, lo temps, lè truffe, lo recor, lè veneindze, tant qu'ao ministre — l'è tot vo dere. — L'avai à monettà oquie por tot, tant qu'ao taupf, que trovave que ne devètrai pas preindre lè mèle ma rein que lè femelle. Enfin quie ! vo dio que l'ètai on mauquemoûdo et adî à menâ la leinga contre lè dzein.

Mâ l'ètai principalement contre lo Grand Conset que niaffave. L'ètai inutilo-d'in avai ion, que desâ : on iadzo que lè lois sant fête, lâi a pas fauta de lè doutâ po ein refère dâi z'altro que valiant pas pî lo quart atant. Tot cein l'è dau commerce qué rapporte rein et foudrâi tot cein supprimâ. Ie desâi assebin que se l'ire à Grand Conset, ie farâi to tsaud volâ onna no-